

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Nomination
Représentant du personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Secrétariat général

Arrêté du 24 janvier 2014 portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

NOR : ETSR1481370A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 82-543 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2011-933 du 1^{er} août 2011 modifié relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'économie, de la santé, de la jeunesse, de la vie associative, des solidarités, de la cohésion sociale, de la ville et des sports ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institués dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2013 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre chargé du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent siègent en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué par l'arrêté du 29 novembre 2011 susvisé :

Syndicat CFDT

Membres titulaires

M. Christophe BIZET.

Mme Joëlle THERY.

Mme Geneviève AMAND.

Membres suppléants

M. François CAILLE.
Mme Émilienne NDJENTCHE.
Mme Anne-Hélène ETESSE.

Syndicats CGT/SNUTEFE-FSU

Membres titulaires

Mme Françoise QUERITE.
M. Hervé DUBOIS.

Membres suppléants

Mme Catherine DUBOIS-GAILLARD.
Mme Laurence BUISSON.

Syndicat UNSA

Membres titulaires

Mme Martine NOULIN.
M. Jacky HAZIZA.

Membres suppléants

Mme Christine CLERVOIX.
Mme Maud LAMBERT.

Article 2

La durée du mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1^{er} court à compter du 5 décembre 2013 et jusqu'à la date du prochain renouvellement général des instances de concertation.

Article 3

L'arrêté du 21 mars 2012 modifié portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est abrogé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 24 janvier 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL